

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03- 33**
 OBJET : **SUPPRESSION / CREATION DE POSTES AU TABLEAU
DES EFFECTIFS**
 Nomenclature : 4.1.1

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Service Espaces Verts :

Vu la charge de travail induite par les rétrocessions d'espaces dans le domaine public de nombreuses opérations d'habitat, la réception de nouveaux équipements sportifs, scolaires et culturel, l'entretien de l'espace de détente (Champ Morin), l'entretien du parc du Haut-Gesvres dans le cadre de l'opération métropolitaine, communautaire et communale « eau et paysage », les nouvelles normes d'entretien,

Considérant la diminution en 2018 du nombre de contrats aidés – 9 000 en région Pays de la Loire en 2017, 5 000 en 2018 ;

Considérant que la commune, en proposant la pérennisation d'un contrat d'avenir au terme d'une durée de 3 ans, s'inscrit dans les objectifs fixés aux employeurs dans le cadre des nouveaux contrats dénommés « parcours emploi compétences », à savoir transfert de compétences, tutorat, formation et capacité à pérenniser l'emploi.

Considérant le développement de l'apprentissage depuis 2014 au service des espaces verts de la commune,

Il est proposé la création de 2 emplois d'adjoint technique au sein du service espaces verts en vue de la pérennisation de deux postes occupés dans le cadre d'un contrat d'avenir et d'un contrat d'apprentissage.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180326-2018-03-33-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2018
 Date de réception préfecture : 03/04/2018

Service Propreté :

Vu la suppression du contrat de nettoyage de la ville (20 K€/an) et l'acquisition par la commune d'une balayeuse,

Vu le développement des travaux de voirie en régie,

Il est proposé la création d'un emploi d'adjoint technique propreté-voirie afin de pérenniser un emploi d'agent contractuel voirie-propreté recruté pour réaliser en interne le nettoyage de la ville,

Au total, il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2018 :

CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière technique <ul style="list-style-type: none">• Adjoint technique	3 postes à temps complet	1 ^{er} avril 2018

Vu les orientations budgétaires 2018,

Vu la présentation faite en commission Ressources, le 13 mars 2018,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018

Le Maire,
Alain ROYER.

